BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1704

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

393 955 729 RCS Grenoble.
BETRIM.
Forme : Société en Nom Collectif.
Capital : 16000.00 EUR.
Adresse : 4, Avenue Doyen Louis Weil, 38000 Grenoble.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRENOBLE du 16 septembre 2026, la société BETRIM, société en nom collectif au capital de 16 000,00 euros, dont le siège social est 4 Avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 955 729 RCS GRENOBLE, et la société M.T.B., société en nom collectif au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 4 avenue Doyen Louis Weil 38000 GRENOBLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 441 100 021 RCS GRENOBLE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BETRIM par la société M.T.B. La société BETRIM ferait apport à la société M.T.B. d'un actif net qui s'élèverait à 16 000,00 euros. En rémunération de cet apport net, 1 066 parts nouvelles de 15 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société M. T. B. à titre d'augmentation de son capital social de 15 990 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 10,00 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 16 parts de la société M.T.B. pour 15 parts de la société BETRIM. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/11/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société BETRIM depuis le 01/11/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société M.T.B. La société BETRIM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Grenoble au nom des deux sociétés le 18 septembre 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés..